

La Haute Fonction Publique

Il n'existe aucune définition juridique de la Haute Fonction Publique (HFP). On peut cependant l'identifier en terme de niveau de rémunérations et de responsabilités.

La HFP et les docteurs : pourquoi ?

En France, la HFP est constituée par les grands corps administratifs (après l'ENA) et les grands corps techniques (après certaines grandes écoles). À l'étranger, le système bicéphale universités/écoles n'existant pas, l'accès à la HFP est plus ouvert et des docteurs accèdent aux plus hautes fonctions. À l'heure de l'harmonisation européenne des diplômes (LMD = Licence, Master, Doctorat), la spécificité française est de plus en plus difficile à défendre.

Par ailleurs, on sait que la HFP manque d'experts. Il est nécessaire de faire profiter l'administration d'une culture de la recherche, avec l'innovation et l'acceptation de la remise en cause que cela implique et qui manque souvent aux élites. Cette carence est l'une des raisons de la faiblesse des investissements de recherche en France, tant dans le secteur public que privé.

Un vivier d'emplois ?

Il ne s'agit pas tant de trouver un nouveau débouché pour les docteurs que de créer une dynamique. Les postes de hauts fonctionnaires sont peu nombreux, et il est illusoire de vouloir ainsi donner du travail à des docteurs qui n'auraient pas eu de poste dans la recherche académique, que ce soit un échec ou un choix.

En revanche, la possibilité pour des docteurs d'accéder à la haute fonction publique serait une véritable reconnaissance de leur potentiel, et favoriserait leur embauche dans tous les secteurs. D'un point de vue moins terre-à-terre, les docteurs ainsi employés seraient de véritables passeurs entre recherche et société (aussi bien sur des sujets techniques, qu'économiques, sociétaux ou culturels). Ils seraient capables d'aller chercher les experts et de comprendre leurs travaux : c'est un véritable travail de médiation qui doit être fait au plus haut niveau pour que la recherche irrigue le pays.

Et la CJC dans tout ça ?

La CJC participe à un groupe de travail sur le sujet, groupe qui rassemble des personnes issues de deux autres structures : l'ANDÈS (Association française des docteurs) et SLR-JC (collectif, branche « Jeunes Chercheurs » de « Sauvons La Recherche »).

Ce groupe de travail essaie de produire une réflexion poussée sur la place des docteurs dans la haute fonction publique, et sur les moyens de les y intégrer. Un document a d'ores et déjà été rédigé sur le cas particulier de l'ENA, et est actuellement soumis pour validation aux trois organisations qui ont été impliquées dans sa conception.